

CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC
SEANCE DU 11 JUILLET 2018
COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-huit, le onze juillet, à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 07 juillet deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric DELVAUX, Maire.

La présente séance fait suite à l'absence de quorum constatée lors de la séance du 07 juillet 2018, au procès-verbal de carence qui a été dressé le même jour, affiché à la porte de la mairie et inséré au registre des délibérations, et à la convocation adressée le 07 juillet 2018 à l'ensemble des conseillers municipaux, sans modification de l'ordre du jour. Ainsi, les délibérations peuvent valablement être adoptées ce jour sans condition de quorum.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	DELVAUX Eric	Présent			
2	SEURON Jean	Présent			
3	BETREMA Nicole	Présent			
4	HAYE Philippe	Présent			
5	REGNIEZ Claude	Présent			
6	MUYS Vincent	Absent			
7	HASSELIN Carine	Absent			
8	BLIMER Ludovic	Absent			
9	NORTIER Isabelle	Absent			
10	CARNELOS Rebecca	Absent			
11	TISON Sophie	Absent			
12	LE PESSEC Christine	Présent			
13	VANDERSCHILT Jean-Yves	Absent			
14	COLEAU Olivier	Présent			
15	LUSSIEZ Fabien	Absent			

Nombre de conseillers présents	7	Nombre de conseillers excusés	0
Nombre de conseillers absents	8	Nombre de voix	7

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BETREMA Nicole pour porter à la connaissance du Conseil l'objet d'une nouvelle demande individuelle.

Au regard de la situation et des souhaits de cette personne, le conseil municipal estime pertinent d'intervenir sous la forme d'une aide remboursable, lui permettant de faire face à sa situation actuelle, tout en l'encourageant à retrouver une nouvelle stabilité financière.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil décide :

- **D'attribuer une aide remboursable de 1 500,00 euros (mille cinq cent euros) est accordée,**
- **Cette aide sera versée en une seule fois,**
- **L'échéancier de remboursement de cette aide à la commune de Avesnes-Le-Sec est établi commune suit :**

En dix versements de 150,00 euros chacun, à compter du 01 octobre 2018.

Toutefois, cette personne pourra, si elle le souhaite, procéder au remboursement anticipé de la totalité ou d'une partie des sommes restant dues.

- **Monsieur le Maire est autorisé à prendre tout engagement et à signer tout document en application de la présente décision.**

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose que, malgré les efforts budgétaires engagés, le montant de l'enveloppe alloué a été maintenu pour l'année 2018. Il se félicite de l'engouement des associations grandissant quant aux festivités du 14 juillet notamment, et annonce une aide financière de la commune au même titre que l'an dernier.

Monsieur le Maire sollicite ensuite l'intervention de M. HAYE, Adjoint à la Vie Sociale, pour la présentation des éléments relatifs à cet exercice 2018.

Monsieur l'Adjoint à la Vie Sociale rappelle brièvement les critères mis en place depuis plusieurs années afin de conserver l'équité de répartition entre les associations, critères qui pourront être revus si nécessaires en fonction de l'évolution des activités. Il précise que malgré la dissolution du « Sporting Avesnois » club de football, la somme n'a pas été redistribuée.

Monsieur le Maire propose, pour des raisons d'équité, de mettre fin aux droits de chasse de l'association « la chasse ouvrière et paysanne ».

M. HAYE présente ensuite la proposition de montants de subventions à accorder à chaque association, comme suit :

Associations	Subventions accordées (€)
Volley club	850,00
La calèche Avesnoise	700,00
Dynamic Club	400,00
La pétanque Avesnoise	350,00
Club des Aînés	490,00
Comité des fêtes - section moto	200,00
Amicale laïque	650,00
Comité des fêtes	160,00
La ruche aux fils	250,00
La FNACA	230,00
La Gaule Avesnoise	344,00
Chasse ouvrière et paysanne	287,00
Les amis de l'Eglise Saint Aubert	152,00
Les vétérans d'Avesnes Le sec	152,00
UNIPA	152,00
Les petits Avesnois	218,00
Amicale du personnel communal	1 490,00
Coopérative scolaire	360,00
Amicale des secrétaires généraux	160,00
Association des Maires du Nord	291,52
TOTAL	7 886,52

Et propose la mobilisation d'une enveloppe globale de 1420 € pour l'organisation du 14 juillet, assortie de plafonds individuels de 140 € sous réserves de l'obtention des justificatifs de dépenses dans l'intérêt communal.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- **Décide d'accorder aux associations les subventions proposées**
- **Dit que la somme correspondante a été inscrite au budget primitif**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les engagements nécessaires à l'exécution de la présente décision**

3. JURY CRIMINEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure visant à former la liste des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel de 2019 :

- Publication de l'arrêté préfectoral de répartition des jurés (1 pour Avesnes-le-Sec) le 26 avril 2018,
- Tirage au sort sur la liste électorale publiquement par le conseil municipal, d'un nombre triple de celui fixé par l'arrêté de répartition (soit 3).

Le conseil ne doit pas faire figurer les personnes ayant été désignées comme jurés depuis 2013 ni les personnes âgées de moins de 23 ans au cours de l'année 2018. Le conseil ne doit pas tenir compte des autres cas d'incompatibilité, qui relèvent de la commission de la cour d'appel créée à cet effet.

Il est tiré au sort successivement 3 numéros de page et 3 numéros de ligne sur la liste électorale. Le résultat est le suivant :

- **Monsieur Philippe Joseph WATTIEZ, demeurant 33 rue d'Haspres 59188 VILLERS-EN-CAUCHIES**
- **Mme Nicole HAVET épouse BILE, demeurant 9 rue de la Targette 59296 AVESNES-LE-SEC**
- **Monsieur Samuel FENEZ demeurant 7 rue d'Estienne d'Orves 59296 AVESNES-LE-SEC**

4. QUESTIONS DIVERSES

➤ Démission

Monsieur le Maire fait part de la démission de ses fonctions de Conseiller Municipal de Monsieur Jean-Yves Vanderschilt. Il sera remplacé par Madame Carole Placide, suivante sur la liste.

➤ Accueil de Loisirs

Le centre vient de démarrer et compte 74 inscrits. Monsieur le Maire se félicite de ce démarrage motivant et positif et souhaite un bon déroulement riche en activités.

➤ Visite de l'école

Monsieur le Maire annonce qu'une date sera fixée

➤ **Projet éolien : mesures compensatoires**

Madame Christine Le Pessec interroge monsieur le Maire sur la mise en place des mesures compensatoires.

Monsieur le Maire indique qu'il reste vigilant pour l'obtention des fonds alloués dans l'intérêt communal et précise que ceux-ci ne peuvent être versés qu'après le démarrage de l'exploitation du parc.

➤ **Poulailler**

Me Christine Le Pessec précise que dans le cadre du permis de construire délivré pour l'implantation du poulailler, des arbres d'ornement étaient prévus afin d'intégrer la construction dans le paysage.

M. Jean Seuron répond que le propriétaire a prévu l'acquisition des arbres via la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

➤ **Voie des onze**

Monsieur Coleau indique qu'il a constaté qu'un terrain semble être à l'abandon et fait office de déchetterie sauvage. Monsieur le Maire précise qu'il en parlera au garde municipal qui pourra intervenir dans le cadre de nos compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Eric DELVAUX.